



SCIC Centrales villageoises ENER'GUIL

Siège social : Maison du Parc

La Ville 05350 ARVIEUX

queyras@centralesvillageoises.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 26 mai 2018

PROCES-VERBAL

Sur convocation du président de la SCIC Ener'Guil, Luc Herry, l'assemblée générale ordinaire s'est réunie le samedi 26 mai 2018 à 9 h 30, dans la salle des fêtes de la commune de Ceillac.

Sont présents ou représentés 70 associés, conformément à la liste d'émargement certifiée par le président et 23 votes par correspondance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1.Approbation du rapport d'activité
- 2.Approbation du rapport financier
- 3.Quitus donné aux administrateurs
- 4.Création de l'association nationale des Centrales Villageoises
- 5.Études et prospective
- 6.Élection au conseil d'administration
- 7.Questionnements divers

Le président constate que le quorum nécessaire, 45 associés, pour la validité de l'assemblée générale ordinaire est atteint et déclare la séance ouverte.

Il remercie la municipalité de Ceillac pour son accueil et toutes les personnes présentes dans la salle pour cette assemblée.

Il signale la démission du conseil d'administration de l'ancien président, Célestin Fournier, qui avait atteint cette année l'âge limite de 75 ans fixé pour la tenue de la présidence et le remercie pour son investissement et son dynamisme. Le conseil d'administration avait alors élu en son sein à l'unanimité lors de la séance du 9 avril 2018 un nouveau bureau composé de :

-Luc Herry : président

-Marylène Debrune : trésorière

-Coraline Tardy : secrétaire

Il présente un à un les administrateurs de la société.

1 – Rapport d'activités

Le président relate les différents événements écoulés lors de l'année.

- De nombreuses pannes se sont produites en 2017 :

plusieurs problèmes liés à l'instabilité du réseau Enedis dans le Queyras, notamment au niveau du Pas de l'Ours. Depuis la modification du réseau, tout est rentré dans l'ordre.

- Cinq nouvelles toitures ont été équipées de panneaux photovoltaïques :
 - (a) Maison Bletterie / Opolka aux Bertrands sur la commune de Saint-Clément-sur-Durance,
 - (b) Maison Randu à Montbardon sur la commune de Château-Ville-Vieille,
 - (c) Centre de vacances Alp'Azur sur la commune d'Arvieux,
 - (d) Maison Grousson à Gaudissard sur la commune de Molines-en-Queyras,
 - (e) École primaire sur la commune de Guillestre.

- Plusieurs problèmes ont été rencontrés lors de la seconde tranche de travaux et devraient avoir des conséquences sur la production 2018. Il s'agit principalement de :

(a) Disjoncteur Enedis défectueux pour la toiture de Saint-Clément avec plusieurs disjonctions quotidiennes et rejonctions manuelles par les propriétaires de l'habitation. Le disjoncteur a été changé le 24 avril (31 jours avec la signalisation du défaut). EDF devrait pouvoir nous dédommager pour le manque à gagner sur les périodes de non production ;

(b) La moitié de la toiture d'Arvieux ne fonctionne pas en raison d'un problème technique. L'entreprise Ares Solar va intervenir très prochainement pour réparer ;

(c) Délais d'intervention d'Enedis très importants. Stéphane Raizin du Syme 05 précise que si nous pouvons prouver que nous étions prêts et qu'ils ont mis longtemps à intervenir nous pouvons demander une récupération sur le manque à gagner. Il propose d'étudier si cela peut être intéressant.

- En raison du mauvais temps de ce début d'année, nous avons à ce jour un retard de 1400 € sur la production des 10 panneaux de la première tranche .

- Rappel de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire le 18 septembre 2017 et des modifications effectuées sur les statuts de la SCIC.

article 9.2 sur la transmission des parts sociales

"La transmission de parts sociales aux héritiers, en cas de décès d'un associé, s'effectuera à titre gratuit. Les héritiers auront la qualité d'associé après agrément du Conseil d'Administration. Les parts sociales ne peuvent en aucun cas être en indivision. Elles devront faire l'objet d'un partage dans un délai de 6 mois après le décès, à défaut les parts sociales seront cédées à la valeur nominale à la SCIC. »

article 28 sur les versements des intérêts aux actionnaires

"Les intérêts attachés aux parts sociales seront distribués à la demande du sociétaire et ne pourront être versés que dans la mesure où ils atteignent une somme cumulée d'un montant de 10 euros. »

article 23.1 sur la majorité nécessaire pour délibérer

"Les délibérations de l'AG extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées. »

Le vote par correspondance a été maintenu.

- Nous avons une dizaine de nouveaux sociétaires sur l'année écoulée. Au 1er mai 2018, la SCIC est composée de 234 sociétaires dont 13 collectivités, 10 sociétés privées et une association. Le capital total est de 109 950 €.

- Depuis le 1er janvier 2018, l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du cinéma de Guillestre est vendue à Enercoop, suite à la demande des actionnaires et à la proposition d'Enercoop. Ener'Guil a également pris une part sociale à la SCIC Enercoop. En effet, il est encouragé d'être sociétaire lorsque l'on est producteur.

C'est Enercoop qui a choisi de n'intégrer qu'une seule toiture (ils avaient limité à cinq le nombre de toitures dont l'électricité est rachetée sur toute la région PACA car ils n'ont pas la structure administrative : c'est un rachat symbolique, principalement auprès de démarches portées par des citoyens).

Élise Défossez participera à l'assemblée générale d'Enercoop le 16 juin prochain, et représentera Ener'Guil comme candidat au conseil d'administration dans le collège des producteurs.

Le président procède au vote à main levée.
Approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport financier

La trésorière, Marylène Debrune, présente le rapport financier.
Elle remercie Alain Blanc, ancien président, pour le travail effectué lors de la première tranche.
Le coût total de l'investissement pour la seconde tranche de travaux a été de 151 150 € HT, plus 10 065 € d'ingénierie. Un prêt bancaire de 135 000 € a été contracté auprès de la Banque Populaire (la même banque que pour la première tranche de travaux) sur 144 mois avec des échéances annuelles de 12 378,42€.
Le chiffre d'affaire de 2016 a été de 31 576 €, celui de 2017 est de 32 985 €.
Marc Desrousseaux précise qu'en 2016 et en 2017 nous avons bénéficié de subventions.
Il est précisé que le remboursement de la TVA s'effectue sur la trésorerie.

Raphaël Soulier, du cabinet comptable CHD précise qu'il est important pour nous de garder des réserves.

Il existe des réserves impartageables qui ne pourront pas être reversées en dividendes et qui permettent de réinvestir, d'amortir les chocs. Chaque année 57,5% des bénéfices vont dans les réserves impartageables. Légalement, 15% du résultat impartageable n'est pas soumis à l'impôt. Nous disposons à ce jour d'environ 34 700 € de réserves impartageables et 25 000 € de réserves à partager, pouvant être affectées au versement des dividendes.

Pour le versement des dividendes, il faudrait peut-être soustraire les subventions reçues. Si tel est le cas, il faudra attendre longtemps avant de pouvoir commencer la redistribution. Cette information sera prochainement vérifiée.

A l'origine, il était prévu l'exonération totale de l'IS (impôt sur les sociétés) pendant 5 ans pour Ener'Guil. Suite à un classement de la majorité de nos équipements de ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) à ZDM (Zone de montagne), nous bénéficions d'un régime transitoire et attendons des précisions par un rapport parlementaire pour juillet 2018 a priori.

Quoi qu'il en soit, 21,71% de nos sites de production sont exclus de cette zone de montagne (Guillestre, Saint Clément et Eygliers) et pour bénéficier de l'exonération totale il faut que l'on maintienne ce taux en-dessous de 25% (donc à l'avenir, si l'on équipe un toit en bas de vallée, il serait intéressant d'en faire trois en ZDM). De plus, 57,5% de nos bénéfices considérés en réserves sont exclus de l'IS.

Depuis le début de l'existence d'Ener'Guil il y a eu 417 485 € d'investissement.

Élise Défossez demande quelle est la part du capital des sociétaires dans les investissements. Il lui est répondu qu'en gros un tiers est financé par le capital et 2/3 par l'emprunt.

Pour bénéficier d'un emprunt, les banques demandent au minimum 20% d'autofinancement.

De plus, des discussions sont entamées entre la Caisse d'Épargne et les Centrales Villageoises pour faciliter l'accès à l'emprunt pour ce type d'opérations.

Le président remercie les intervenants et procède au vote du rapport financier à main levée.
Approuvé à l'unanimité.

3 – Quitus donné aux administrateurs

Le président propose de voter le quitus aux administrateurs.
Approuvé à l'unanimité.

4 – Création de l'association nationale des Centrales Villageoises

Philippe Méjean présente l'association et projette en séance un diaporama de Noémie Poize.

L'assemblée générale constitutive de l'association s'est tenue le 18 mars 2018.

L'objectif principal est le fonctionnement en réseau de toutes les Centrales Villageoises.

Il est précisé que Philippe Méjean a été élu en tant qu'administrateur de l'association nationale des Centrales Villageoises (au sein de laquelle il défend les intérêts l'association nationale et non pas Ener'Guil).

Danielle Alloin a été élue au conseil scientifique de l'association.

Il y a actuellement des réflexions en cours au niveau de l'État sur la politique énergétique et notamment le solaire avec Sébastien Lecornu, secrétaire d'état. Un courrier a été rédigé pour Joël Giraud, député de notre circonscription, afin de faire remonter nos remarques auprès du Secrétaire d'Etat, concernant les points suivants. :

- les installations photovoltaïques sur les ERP (établissements recevant du public)
- l'assurabilité des installations, suite à des problèmes d'étanchéité lors d'installations intégrées,
- l'autoconsommation, afin que le particulier ne soit pas taxé,
- les tarifs d'achat, avec l'idée de la création d'un bonus pour les projets participatifs.

Stéphane Raizin et Raphaël Soulier précisent que les Centrales Villageoises souhaiteraient avoir des droits un peu similaires à ceux d'Énergie Partagée (aujourd'hui soutenue par l'ADEME).

Thomas Beth indique qu'actuellement de nombreuses coopératives sont adhérentes de l'association Énergie Partagée qui constitue le réseau national historique des projets citoyens de production d'énergie.

Parallèlement, il existe Énergie Partagée investissement qui est un fond d'investissement qui appartient à ses 5000 actionnaires et l'association a un droit de regard sur le fond d'investissement qui investit uniquement dans des projets citoyens d'énergie renouvelable avec une charte très stricte. De plus, il indique à l'assemblée qu'il ne comprend pas l'intérêt d'avoir créé l'association nationale des Centrales Villageoises car pour lui les buts des deux structures sont identiques.

Philippe Méjean précise que les statuts sont différents et que les Centrales Villageoises ont un savoir faire dont Énergie Partagée ne dispose pas.

Il est prochainement prévu une rencontre entre les deux structures, et l'objectif est de fonctionner en parallèle.

Alain Blanc et Marylène Debrune complètent en précisant que jusqu'à ce jour les Centrales Villageoises sont portées financièrement par la Région Rhône-Alpes : avec la fusion des régions et la nationalisation du projet, il s'agissait de créer une nouvelle structure avec un nouveau financement afin de prolonger le service rendu.

Marc Desrousseaux présente un outil de suivi de la production des toitures. Le but serait également d'aider à la prévision et à la rentabilité.

Les toitures de la première tranche de travaux devraient dégager 5 000 € de bénéfices annuels.

Il indique également que le coût moyen pour des toitures d'environ 9 kWc est de 550 €/ m².

Il est plus faible pour des toitures de surface plus importante avec 342 €/m² pour 18 kWc (maison de Saint-Clément).

Philippe Méjean indique qu'il est surpris de l'importance du masque de la toiture de Saint-Clément mais il lui est précisé que cela a été pris en compte dans les prévisions de production.

Alain Blanc attire notre vigilance sur la méthode de choix des toitures et l'objectivité à conserver.

Stéphane Raizin indique que si EnerGuil choisit de passer au-delà de 9 kWc, il vaudrait mieux passer tout de suite à 36 kWc, dans la limite de la disponibilité de toits.

5 – Études et prospectives

Danielle Alloin présente la réunion de prospective qui s'est tenue au mois de mars entre administrateurs.

Une réflexion a été menée pour aller plus facilement sur l'installation de toitures de 36 kWc, pour tendre vers l'autoconsommation (c'est compliqué, mais à suivre de près).

On maintient une veille administrative et technologique (position de l'État, évolutions technologiques, ...).

Il a été décidé d'échanger plus régulièrement de cette manière (une fois par an entre membres du conseil d'administration)

Il a également été décidé de créer des commissions ouvertes aux sociétaires :

- production et maintenance des toits équipés,
- relations avec Enedis,
- nouveaux toits,
- association avec les CV nationales,
- aspects financiers,
- communication interne (pages web, ...),
- communication extérieure (presse, lettre bi-annuelle pour nos sociétaires, amélioration des relations avec les propriétaires des toits, contact en amont avec les entreprises, ...).

Danielle Alloin propose de communiquer davantage pour avoir plus de gens motivés au sein des commissions et plus de sociétaires.

Alain Blanc souligne qu'il faut être vigilant et avoir un pré-accord écrit des propriétaires de toits pour éviter de lancer les études payantes et qu'ils renoncent ultérieurement.

Il lui est précisé que les refus étaient essentiellement dus à des problèmes de succession (enfants qui s'opposent à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison de leurs parents). De plus, les Centrales Villageoises mettent à disposition un outil pour l'engagement signé avec un propriétaire.

L'assemblée est globalement d'accord pour rechercher principalement de grands toits (moins de dossiers, moins de multiplication de chantiers, ...).

Il est aussi proposé de s'intéresser à d'autres ressources possibles, telle l'eau sur les réseaux d'eau potable communaux.

Coraline Tardy pense que c'est compliqué car les installations demandent beaucoup plus d'investissement financier et les dossiers administratifs sont compliqués à monter et longs à instruire. Le Syme 05 étudie actuellement un moyen de mettre à disposition des fonds provenant de comptes courants d'associés pour augmenter le capital d'Ener'Guil, sous forme d'apport d'une avance pour ne pas sur-emprunter auprès des banques. Ce n'est à ce jour pas cadré juridiquement.

6 – Élection au Conseil d'administration

Candidatures au conseil d'administration :

- Claezman Jean Pierre (1er adjoint de la mairie d'Aiguilles)
- Preiss Nicolas au nom de la SCOP de la Maison de Gaudissard (Molines)
- Beraha Robert (ex-inspecteur dans le nucléaire, habitant de Ceillac)

Le président propose de voter à main levée.

Tous trois sont acceptés à l'unanimité

Deux personnes (Eric Randu et Martine Canet) nous avaient fait part de leur souhait de participer au conseil d'administration, mais nous n'avons reçu aucune candidature de leur part à la date de l'assemblée générale.

7 – Questions diverses

Aucun sujet n'a été abordé

L'ordre du jour étant épuisé, le président Luc Herry annonce que la séance est levée.

Il invite tous les membres présents à prendre un apéritif dînatoire offert par Ener'Guil.